

FASTI ECCLESIAE GALLICANAE



11 *Diocèse de Sens*

Vincent Tabbagh



Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et
chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500.



LE CLOÎTRE ET LE PALAIS ARCHIÉPISCOPAL

Avant les grandes opérations d'urbanisme des XVIII^e et XIX^e siècles qui modifièrent profondément l'aspect de la ville de Sens, la cathédrale Saint-Étienne était environnée par trois ensembles d'édifices qui abritaient le clergé et les services de l'église métropolitaine. Au Nord de la cathédrale, une partie de la ville accueillait les logis et les bâtiments communs des chanoines. À l'opposé, au Sud, on trouvait le palais des archevêques et ses dépendances. La chapelle et les salles du Grand Hôtel-Dieu s'élevaient face à l'église, sur le côté occidental du parvis.

Ces édifices n'ont guère été étudiés, bien que la documentation historique soit conséquente. Les maisons du quartier canonial ont fait l'objet d'une enquête par A. Batteux, dans les années 1950, publiée dans les *Bulletins de liaison de la société archéologique de Sens* à partir de 1957 ; mais cet auteur s'est principalement attaché à restituer la succession des occupants des immeubles à l'époque moderne. Les édifices communs des chanoines n'ont été évoqués que dans de brèves notices, comme celle que le chanoine Chartraire a consacré à la Salle capitulaire. Le Palais des archevêques n'a pas plus été étudié, à l'exception du *Palais synodal*, analysé par Eugène Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire de l'architecture française*. Cet édifice majeur de l'architecture du XIII^e siècle mériterait une étude nouvelle afin de mieux discerner son fonctionnement et les rapports qu'il entretenait avec les autres bâtiments du Palais et l'espace non bâti du parvis de la cathédrale. De la même façon, les édifices de l'archevêché élevés au début du XVI^e siècle mériteraient une étude approfondie, qui révélerait certainement les contraintes imposées aux architectes par la présence d'édifices antérieurs qu'il était nécessaire de conserver ou de transformer.

La documentation historique se rapportant au Cloître et au Palais de Sens est — relativement — abondante, mais reste incomplètement exploitée. Si le cartulaire du Chapitre et ses obituaires, riches d'informations sur les maisons canoniales, ont été édités, il n'en est pas de même pour le cartulaire de l'archevêché, les comptes des chanoines ou ceux de l'administration archiépiscopale. Exploités à l'occasion de différentes études, ces documents restent le plus souvent inédits et n'ont été utilisés que très partiellement, tant pour l'époque médiévale que pour les temps postérieurs.

Les informations apportées par l'archéologie des sols ou du bâti conservé n'ont pas plus été exploitées que les sources historiques. Les importantes fouilles réalisées lors de l'aménagement des musées de Sens dans l'ancien Palais des archevêques n'ont jamais été publiées. Les sauvetages archéologiques, réalisés par les archéologues de l'AFAN puis de l'INRAP, dans le secteur de l'ancien quartier canonial ou dans ses proches abords sont aussi restés confidentiels. Quant aux édifices anciens conservés (Maison de la Manécanterie, Maison de l'Œuvre...), ils n'ont jamais été analysés selon les principes de l'archéologie du bâti, qui pourrait assurément apporter de nombreuses informations sur l'origine et les transformations de ces bâtiments.

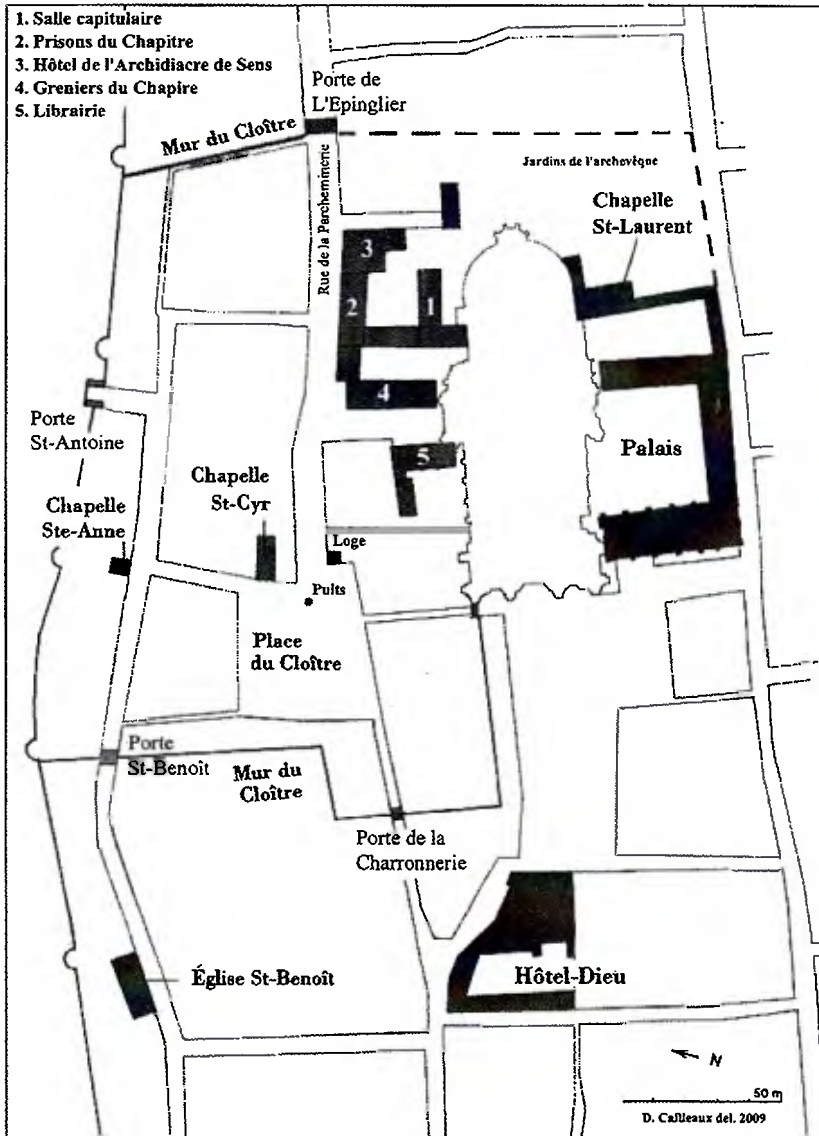
De nombreuses sources documentaires restent encore à explorer pour mieux connaître les constructions que les archevêques et les chanoines de Sens firent bâtir autour de la cathédrale Saint-Étienne, mais le dossier est néanmoins suffisamment conséquent pour permettre une évocation générale du quartier canonial et du Palais à l'époque médiévale.

I. Le quartier canonial

Le quartier des chanoines, appelé le *Cloître*, s'étendait au Nord de la cathédrale, là où se dresse depuis le début du XX^e siècle l'Hôtel de ville. Créé au Haut Moyen Âge à proximité du groupe cathédral, il subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Un mur d'enceinte bâti au XII^e siècle, percé de cinq portes et peut-être renforcé d'un fossé, l'isolait du reste de la ville. Ce territoire clos, où le chapitre exerçait sa propre justice et appliquait des règlements particuliers, était parcouru par plusieurs rues et un réseau de ruelles qui desservaient les hôtels des chanoines et les bâtiments communautaires. Ceux-ci se dressaient près de la cathédrale où ils étaient disposés autour de deux cours, séparées par une ruelle menant au portail d'Abraham.

Le Cloître avait pour centre une vaste place dégagée, plantée d'arbres et garnie d'un puits à la margelle ouvragée. Cet espace, devenu la place Drapés, a perdu son isolement à la fin du XVIII^e siècle (1785-1788) lorsque les urbanistes des Ponts-et-Chaussées résolurent de percer une nouvelle « traverse » en ligne droite pour faciliter la circulation sur la route de Paris en Bourgogne. Le souvenir du Cloître subsista cependant encore longtemps et ce n'est pas sans arrière-pensée qu'en 1901, au plus fort de la querelle cléricale, la Municipalité fit édifier un nouvel Hôtel de Ville, de style néo-Renaissance, au centre de l'ancien quartier canonial.

La référence la plus ancienne au cloître se trouve dans la Chronique du pseudo-Clarius (XII^e siècle) où est mentionné l'incendie qui en juillet 967/968 détruisit les basiliques du groupe épiscopal, les bâtiments des chanoines, la bibliothèque de la cathédrale et même une partie du trésor des reliques. Le



Sens. Le cloître canonial et le palais des archevêques au xv^e siècle

quartier canonial n'est assurément attesté par les textes contemporains qu'à partir du XII^e siècle. L'archéologie a apporté quelques informations sur cette partie de la ville : des fouilles récentes, pratiquées sur l'emplacement d'une maison canoniale, ont confirmé l'urbanisation du secteur aux I^{er}-III^e siècles, puis les destructions du IV^e siècle, comme observé ailleurs dans la cité. Un hiatus se constate ensuite jusqu'au Moyen Âge classique, suivi d'une occupation continue jusqu'à nos jours. La position du site de cette maison canoniale, en bordure intérieure du rempart, explique l'absence de témoignages d'occupation pour la période s'étendant du V^e au XIII^e-XIV^e siècles, mais les fouilles confirment ainsi que le quartier du cloître, au haut Moyen Âge, était peu urbanisé et qu'il faut attendre la « renaissance urbaine » pour que ses confins soient bâtis. Probablement formé à l'époque carolingienne, le quartier canonial était alors certainement concentré autour des basiliques du groupe épiscopal, aux environs de l'actuelle cathédrale, et ne s'étendait pas jusqu'aux murailles.

1. La clôture du cloître

D'après l'érudit sénonais Théodore Tarbé, c'est l'archevêque Daimbert (1097-1122) qui obtint de Philippe I^{er}, vers 1108, que le cloître soit fermé de murailles. Cette date ne peut être confirmée. Le document le plus ancien qui se rapporte à la muraille du quartier canonial est un diplôme de Louis VI, donné à Sens en 1120, publié par Quantin dans le *Cartulaire de l'Yonne*, par lequel le roi permet au chapitre d'entourer le cloître d'un mur et d'un fossé. Dans le même acte, Louis VI autorise les chanoines à fermer par des portes les deux entrées du quartier restées jusqu'alors accessibles. On peut déduire de cette autorisation qu'il existait déjà d'autres portes fermées et que la clôture était antérieure aux années vingt du XII^e siècle.

On ne sait rien des fossés évoqués dans le diplôme de 1120. Peut-être ne furent-ils jamais creusés mais, en revanche, l'existence du mur est attestée jusqu'au XVIII^e siècle. Des sections encore conservées montrent qu'il était bâti au moyen de moellons et qu'il avait une hauteur de 4 m environ. Il enfermait un vaste espace de plus de 3 ha au Nord de la cathédrale d'Henri Sanglier, entre l'église épiscopale et l'enceinte urbaine. La muraille du cloître se poursuivait peut-être au Sud de Saint-Étienne, englobant le palais épiscopal. Au Nord, le quartier canonial était limité par les remparts de la ville.

Vers le parvis de la cathédrale, le mur du cloître se trouvait très exactement dans l'axe du contrefort nord-ouest de la Tour de plomb, qui servait de support à l'arcade de l'une des portes des chanoines. La situation du mur à cet endroit atteste qu'il était associé à la façade de la cathédrale et qu'il se trouvait dans le prolongement du mur gouttereau nord de l'église. Ceci peut

indiquer que cette section du mur fut rebâtie au moment des travaux de la cathédrale gothique, à partir des années 1130, ou que le mur était plus ancien et qu'il était associé à une église antérieure qui occupait le même emplacement. Les maisons établies sur le côté nord du parvis avaient leur face arrière appuyée contre le mur des chanoines. Ceci conduit à penser que le mur du cloître était visible aux XII^e-XIII^e siècles, avant qu'une série de maisons vienne le masquer, dans la seconde moitié du XIII^e siècle probablement. Ainsi, le parvis de Saint-Étienne était plus vaste encore qu'aujourd'hui et le portail Saint-Jean de la cathédrale donnait sur un espace dégagé.

Les chanoines ont toujours cherché à conserver en état leur mur de clôture, car il délimitait l'espace de leur franchise. Par exemple, en 1539, une sentence du bailli de Sens condamnait Thomas Ablon à réparer une brèche faite dans la muraille du cloître de Saint-Étienne (G 128).

En édifiant un mur d'enceinte et en obstruant les accès à leur cloître par des portes fermées, les chanoines ont oblitéré l'un des axes principaux de circulation de la ville, qui était l'ancien *decumanus* majeur de la cité antique. La conséquence fut importante pour l'urbanisme, car il fallut déplacer le grand axe est-ouest vers le sud. Un ancien *decumanus* secondaire donna alors naissance à la « Grande rue » médiévale et il fallut peut-être modifier l'emplacement du pont sur la rivière. La rue enclose dans le cloître (rue de la Parcheminerie) resta cependant une voie de circulation majeure, car elle menait à la porte de Notre-Dame et au-delà, vers l'abbaye Saint-Jean et au faubourg de Saint-Pierre-le-Vif.

Institué probablement dès l'époque carolingienne, le cloître des chanoines de Sens ne paraît s'organiser qu'à partir du début du XII^e siècle. Il connut certainement une nouvelle phase d'aménagement dans les premières années du XIII^e siècle, au moment où l'urbanisme de la ville était profondément modifié. Ces aménagements étaient peut-être la conséquence de l'incendie qui ravagea une partie de la ville en 1184. En 1225, le cloître de Sens était suffisamment restauré pour servir de modèle à celui des chanoines de Nevers (Archives nationales, JJ. 74, fol. 95^v°, n° 199).

2. Les portes

Jusqu'au XVIII^e siècle, le quartier canonial était fermé par cinq portes principales. Il est possible que des portes secondaires, qui n'étaient peut-être que de simples arcades, aient aussi été construites pour former une clôture réduite lorsque, pendant la guerre de Cent ans, les chanoines furent obligés de laisser l'accès aux remparts de la ville pour sa défense.

Ouvertes pendant la journée afin de laisser la libre circulation des personnes et des véhicules, les portes du cloître étaient closes à la nuit tombée. Des

gardiens laïcs percevaient une rémunération pour surveiller les portes principales (G 945).

La documentation iconographique et quelques rares vestiges archéologiques permettent de restituer l'aspect de ces portes et de préciser leur emplacement.

* La porte du parvis

L'accès principal au cloître depuis le parvis de la cathédrale se faisait par une porte située à la base de la Tour de Plomb de la façade de Saint-Étienne. Son emplacement est encore marqué sur le contrefort de la tour par le sommier d'un arc et un chapiteau insérés dans l'appareil de la maçonnerie. Ces éléments prouvent que la porte a été reconstruite en même temps que la tour, dans les dernières décennies du XII^e siècle.

Au XVII^e siècle, d'après une gravure d'Israël Silvestre, cette porte n'était qu'une simple arcade. Les traces encore visibles sur le contrefort de la cathédrale confirment cette gravure, car on peut observer la marque oblique de la toiture qui devait couvrir la porte. Elle montre qu'il n'y avait pas d'étage au-dessus de l'arcade. Un trou de forme carrée dans le contrefort indique l'ancien emplacement des gonds des vantaux de la porte.

* La porte Saint-Antoine

Au Nord du quartier canonial, une porte percée dans la muraille de la ville donnait accès à la rue Saint-Antoine, qui menait vers le prieuré du même nom et au-delà, vers Provins. Elle avait la particularité de dépendre à la fois de la municipalité et du chapitre, car c'était une porte d'accès à la cité et l'une des barrières du cloître. Cette situation fut source de conflits au cours de la guerre de Cent Ans. À la fin du XIV^e siècle, en 1394-1398, la porte était fermée par les autorités civiles et le chapitre fut obligé d'en demander les clés au bailli de Sens, alors à Auxerre (G 958).

La porte se dressait au débouché de l'actuelle rue Drapès sur le boulevard du Mail. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que l'ancien corps de garde, mais les dessins et les gravures réalisés au XIX^e siècle avant sa destruction permettent d'en restituer l'aspect. À cette époque, elle présentait une arche unique, tendue entre deux tourelles circulaires couronnées d'un mur crénelé. Les deux tourelles étaient soutenues par des arcs sur contreforts, à la manière de ce qui se voit encore à la porte de Sens à Villeneuve-sur-Yonne. L'ouvrage datait assurément des premières années du XIII^e siècle.

Cette porte existait avant le XIII^e siècle et les textes anciens la désignent sous le nom de Porte feu-Galon ou Porte feu-Gilon (1239), du nom du chanoine Galon, chanoine de l'autel Notre-Dame qui vivait en 1164. Le changement du nom s'est certainement produit à la suite de sa reconstruction

et on prit alors l'habitude de la mettre en relation avec le prieuré Saint-Antoine, fondé quelques années plus tôt, auquel elle donnait accès.

* La porte de l'Épinglier ou de la Parcheminerie

Du côté de l'Est, la fermeture du cloître était assurée par une porte qui se dressait au milieu de la rue de la Parcheminerie (rue Thénard), à proximité de l'actuelle impasse de l'Épinglier.

D'après les documents du XIX^e siècle, c'était une tour porche, percée d'un unique passage surmonté d'une salle de garde, et couverte d'un toit en pavillon. Les images qui la représentent semblent indiquer qu'elle avait été fortement restaurée, voire même reconstruite, au XVI^e siècle.

Bloquant la circulation sur l'une des principales artères de la ville, la porte de l'Épinglier abritait le logement d'un gardien cité en 1357-1358 (G 949).

* Les deux portes occidentales

Les deux rues qui portaient du cloître en direction de l'Ouest étaient aussi fermées par des portes. Celle qui se trouvait à l'entrée de l'actuelle rue Pasteur était appelée porte Saint-Benoît, en raison de sa proximité avec l'église paroissiale voisine. La deuxième porte, qui ne semble pas avoir porté de nom spécifique, barrait l'actuelle rue Général Duchesne qui menait à la Charronnerie.

L'aspect de ces deux portes occidentales nous est mal connu et aucune découverte archéologique n'est venue préciser leur situation exacte. Cependant, un plan terrier du XVII^e siècle les représente à la manière des portes urbaines : un passage central encadré par deux tours circulaires. L'exactitude de ce plan n'est pas prouvée et il se peut que les deux barrières n'aient été que de simples arcades. Il est néanmoins assuré que des vantaux de bois fermaient ces portes, car ils furent démontés au début du XV^e siècle pour permettre la libre circulation dans la ville. Au début du siècle suivant, en 1504-1505, les vantaux furent rétablis et le menuisier Jean des Noues fut payé « pour avoir fait la porte du cloître vers Saint-Benoît » (G 782).

3. Rues du Cloître

Le quartier canonial était desservi par quatre rues principales et plusieurs ruelles. Ces différentes rues ne portaient pas de nom et sont généralement désignées dans la documentation par leur situation en rapport avec un monument identifié : la porte Saint-Antoine, la chapelle Saint-Cyr, l'église Saint-Benoît...

À l'occasion d'un désaccord entre le corps de ville et le chapitre, survenu en 1462, nous voyons que la topographie du quartier canonial dans la

seconde moitié du XV^e siècle était différente de celle que nous connaissons de nos jours. Les comptes de la ville nous apprennent en effet que la municipalité engagea cette année-là plusieurs ouvriers chargés, en présence du prévôt du roi, d'abattre des haies et des murs en charpente que le chapitre avait fait élever pour « enclorre une ruelle qui est au cloître et va de la porte Saint-Denis dudit cloître à la librairie du chapitre, jusqu'à l'autre rue du portail d'Abraham, à l'opposite de l'hôtel du doyen de Sens » (Arch. mun. de Sens, CC 33, comptes de 1462). Il n'est guère possible de situer précisément cette ruelle, mais les indications données dans ce document montrent qu'il existait dans le Cloître un réseau de ruelles secondaires, maintenant disparues.

Les ruelles secondaires permettaient d'accéder à la cathédrale, soit par le portail Saint-Denis, soit par la porte d'Abraham, et desservaient le cœur des îlots bâtis. L'une de ces ruelles, dont la trace subsiste encore sur le cadastre moderne, prolongeait l'actuelle rue Drapès en longeant le rempart de la ville puis rejoignait la porte de l'Épinglier, suivant probablement le mur du cloître, à l'Est.

Au centre de l'enclos canonical, un espace dégagé formait la « place du cloître », là où se trouve maintenant la place de l'Hôtel de Ville (Place Drapès). De plan rectangulaire, cet espace libre de près de 2 000 m² était planté d'arbres. Un tilleul (le *teil*) est cité dans divers documents comme repère topographique. Dans la partie orientale de la place, on trouvait un puits qui fut orné au XVI^e siècle d'une margelle sculptée par Nicolas Godinet. C'est sur cette place et autour du puits que se déroulaient diverses réjouissances civiles ou liturgiques. Les jeunes mariés y avaient accès pour faire danser la noce et le clergé y pratiquait, jusqu'en 1517, la danse liturgique de la *Carrole* le soir de Pâques.

Quatre rues donnaient accès à la Place du Cloître. Depuis le palais des archevêques et la cathédrale, c'était l'actuelle rue des Quatre-Vents qui conduisait à la chapelle Saint-Cyr et à la porte Saint-Antoine. À l'Est, la place ouvrait sur la rue de la Parcheminerie. À l'opposé, dans l'angle sud-ouest, une autre rue menait vers l'arrière de l'Hôtel-Dieu. Dans l'angle nord-ouest, une ruelle conduisait en direction des murailles.

Les rues du cloître étaient régulièrement entretenues et pavées à la fin du Moyen Âge. En 1492-1493, une nouvelle chaussée fut ainsi réalisée depuis le coin de l'auditoire du bailli jusqu'à la maison du boulanger (G 772), c'est-à-dire dans l'actuelle rue Thénard, depuis l'angle de la place vers l'impasse Abraham. La même année, le paveur Guillaume le Juif travaillait autour du puits du cloître et devant l'église, puis en 1498-1499, la place du cloître était à nouveau réparée par Thibaut Auffemont qui posait cent cinquante toises de pavés « devant le puis et le teil du cloistre » (G 777). D'autres travaux furent encore nécessaires en 1516-1517 « a lentour du puy du cloistre [pour] relever les pentes pour esgouter les eaves » (G 1145 fol. 101). Ils furent

réalisés par le paveur Nicolas Luyst « selon l'advis de Me Hugues Cuvellier maçon de l'église ».

4. Justice du cloître

Le diplôme donné aux chanoines par le roi Louis VI en 1120 avait reconnu l'exemption du cloître canonial et le chapitre disposait aussi de tous les droits de justice dans son enceinte. Ceci fut confirmé par Philippe Auguste en 1201, et en 1228, l'archevêque reconnaissait aussi que la juridiction temporelle du cloître appartenait au chapitre. Néanmoins, cette question fut perpétuellement un sujet de querelles et les chanoines durent fréquemment défendre leurs droits (G 985). À l'extrême fin du Moyen Âge, les officiers du roi contestaient toujours la juridiction des chanoines. François I^{er}, le 14 octobre 1515, donna satisfaction aux chanoines en déclarant les maintenir dans leur droit de haute, moyenne et basse justice sur le cloître (Archives nationales, X1a 8611, fol. 220 et K. 190, n° 5).

Des sergents du cloître, mentionnés en 1355, faisaient régner l'ordre à l'intérieur de l'enclos, où l'on pouvait accéder librement dans la journée. La pratique du commerce y était en principe interdite, mais dès le XIII^e siècle on trouvait des tavernes, qui devaient fermer leurs portes au moment où la ville sonnait le couvre-feu.

Trois instances judiciaires différentes tenaient leurs assises dans le cloître : le bailliage du chapitre, l'officialité du chapitre et l'officialité de l'archidiacre de Sens. Celle-ci tenait ses audiences dans un auditoire situé à proximité de la maison de l'archidiacre. Les prisons du chapitre et celles de l'archidiacre étaient peut-être communes. Un bailli du chapitre, attesté au début du XV^e siècle, tenait ses jours dans une « chambre » ou « loge » située devant la chapelle Saint-Cyr (G 966), près du puits du cloître. Cet auditoire avait été bâti avant le milieu du XIV^e siècle.

5. Les maisons des chanoines

Le quartier canonial abritait un certain nombre de maisons qui étaient les logements des chanoines, mais aussi ceux de clercs affiliés au chapitre, de clercs étrangers ou même parfois de particuliers. Ces maisons étaient la propriété du chapitre qui les louaient à des tarifs divers selon l'importance de la demeure. Le nombre des maisons situées à l'intérieur du cloître varia selon les époques. En 1434, on comptait vingt-sept maisons canoniales. En 1525-1526, elles étaient trente et une. En 1682, selon Tarbé, le cloître renfermait trente-six maisons. Mais ces chiffres ne correspondent qu'aux maisons

occupées par les chanoines, et il faut ajouter les édifices communs et des maisons habitées par des locataires n'appartenant pas à l'Église de Sens.

Aucune maison canoniale antérieure au XV^e siècle n'a été conservée et on ignore leur aspect et leur disposition avant la fin du Moyen Âge. Cependant, les textes attestent la qualité de plusieurs de ces immeubles qui, dès le XIII^e siècle, étaient bâtis en pierre et couverts de tuiles. Les plus anciennes maisons qui subsistent sont des immeubles de grande dimension, de plan rectangulaire, à deux niveaux, présentant leur mur gouttereau sur la rue. Elles sont pourvues d'un jardin, qui se développe à l'arrière. Il semble qu'à la fin du Moyen Âge, elles étaient séparées les unes des autres, puis les espaces vides entre ces immeubles servirent, à une époque inconnue, à construire des maisons plus petites. Les maisons du cloître étaient souvent désignées par leurs caractéristiques extérieures. On trouve ainsi au milieu du XIV^e siècle une maison *aus creniaus* (aux créneaux), qui était peut-être fortifiée.

6. Maisons des dignitaires

Certaines maisons étaient affectées de manière permanente aux titulaires des dignités, en raison des aménagements spécifiques dont elles bénéficiaient. On est peu renseigné sur la maison du doyen, qui était sans doute déjà celle connue pour les siècles postérieurs près du chevet de la cathédrale, mais celle de l'archidiacre de Sens est décrite dans un inventaire après décès du début du XIV^e siècle. L'emplacement de l'édifice n'est pas précisé dans le document, mais il s'élevait certainement là où se trouvait la maison de l'archidiacre de Sens au siècle suivant, c'est-à-dire dans la rue principale du cloître, à l'angle de la ruelle appelée de nos jours « impasse de l'Épinglier ». L'hôtel de l'archidiacre était ainsi parallèle à la salle capitulaire. En 1312, cette résidence se composait d'un logis et d'une annexe abritant l'auditoire de l'officialité particulière de l'archidiacre et des prisons. Le logis comportait une cuisine bien équipée, une grande salle, une ou plusieurs chambres et un cellier garni de sa réserve de vin.

Au début du XVI^e siècle, l'archidiacre de Sens occupait une autre maison, sur la rive opposée de la rue de la Parcheminerie. Il est probable que le dignitaire ecclésiastique avait cherché à séparer son logis de l'auditoire de son official et des prisons qui l'accompagnaient.

7. Les édifices communs

* Un cloître à galeries ?

À la différence de nombreuses cathédrales françaises, Saint-Étienne de Sens n'a pas conservé de traces architecturales ou archéologiques d'un

éventuel cloître à galeries entourant un préau central. Cependant, une telle structure a pu exister à l'emplacement de la cour qui s'étendait entre la salle capitulaire, les prisons du chapitre et le cellier du cloître. Ces trois bâtiments de la communauté, ainsi que la maison de l'archidiacre de Sens, étaient disposés sur les côtés d'un espace vide, de plan carré, qui a pu accueillir un préau entouré de galeries.

Curieusement, c'est à un autre endroit que les textes signalent l'existence éventuelle de galeries pouvant correspondre à un cloître : dans la cour de la maison de l'œuvre, sur le flanc nord de la nef de la cathédrale, là où débouche le petit portail latéral, appelé portail Saint-Denis. À l'ouverture du chantier de la croisée de la cathédrale, en 1489-1490, le fabricant fit mettre en ordre la maison de l'œuvre et l'un des articles des comptes de la Fabrique indique que l'on a déplacé des pierres de taille *qui estoient le long de l'œuvre pour les mettre dedans les galleries* (G 1141, fol. 59v). Il est difficile de déterminer que ce pouvaient être ces *galleries*, mais un document tardif paraît confirmer l'existence d'une structure particulière dans ce secteur. En effet, on trouve sur un plan du XIX^e siècle qui reproduit l'ancienne disposition de la propriété qui était contiguë à la cour de l'œuvre, au Sud-Ouest, l'indication d'un bâtiment annexe signalé dans la légende comme : « Anciennes arcades de cloître ». Notons que c'est à cet emplacement que, selon la tradition, se trouvait la maison canoniale occupée par Thomas Becket lors de son séjour à Sens. C'est là aussi que fut découvert le bas-relief du XII^e siècle représentant un évêque siégeant, qui est maintenant présenté dans d'une arcade du collatéral du chœur.

* La Salle capitulaire

La salle capitulaire, où les chanoines s'assemblaient pour délibérer de leurs affaires, n'apparaît dans la documentation qu'à partir du milieu du XIV^e siècle. En 1402, elle était en cours de restauration (G 1131), mais quelques années plus tard, vers 1438, le bâtiment fut détruit pour permettre la construction d'un nouvel édifice. Les fenêtres de cette nouvelle salle furent obstruées, provisoirement, en 1441 par du papier renforcé par des lattes de bois (G 1134). Elles furent vitrées peu après (G 1135). En 1497-1498, le maître verrier Evrard Hympe restaurait les verrières du chapitre (G 1142, fol. 111). Il posait alors vingt losanges et deux rondeaux, ce qui peut indiquer la présence de remplage dans ces baies.

À l'intérieur du chapitre, les bancs où siégeaient les chanoines furent offerts, entre 1489 et 1492, par le doyen Guillaume Gennart (496), qui les fit orner de son monogramme : deux G adossés. À la fin du Moyen Âge, on avait aménagé une « chambre » dans la salle capitulaire, qui faisait peut-être fonction d'antichambre pour le notaire. On trouvait aussi à proximité un « revestiaire ».

Le bâtiment, probablement de plan rectangulaire, se dressait au Nord de la cathédrale, parallèlement au bas-côté du chœur. Une cour le séparait de la cathédrale. Un couloir permettait d'accéder à la salle depuis l'église. La porte d'entrée du chapitre était celle qui existe toujours dans le collatéral nord du chœur et qui a été rétablie dans son aspect médiéval lors des travaux de restauration du XIX^e siècle.

La salle capitulaire médiévale fut détruite au XVIII^e siècle et remplacée par une nouvelle salle d'assemblée, qui subsiste toujours sous le nom de chapelle de la Persévérance. Lors de la reconstruction, on décida de changer l'orientation du bâtiment et de le placer parallèlement à l'ancien cellier du chapitre.

* Le cellier du chapitre

Les chanoines possédaient un bâtiment destiné au stockage de la farine et à la distribution des pains remis aux clercs de l'église, à ses employés et aux pauvres. Ce local apparaît dans la documentation sous l'appellation de « cellier au pain » ou « greniers du chapitre ».

Au milieu du XV^e siècle, le bâtiment était géré par l'office de la Panneterie et les dépenses pour son entretien étaient intégrées dans la comptabilité des moulins que le chapitre possédait dans la banlieue sud de la ville. Les pains, fabriqués aux moulins, étaient livrés chaque semaine au cellier du cloître où les domestiques des chanoines venaient les chercher. À la fin du XV^e siècle, le système de fabrication du pain avait probablement changé car on signale, en 1492-1493, une maison du boulanger à proximité du cellier au pain (G 772).

La structure du bâtiment n'est jamais décrite avec précision dans la documentation et son emplacement même reste incertain. Les historiens sénonais situent le cellier au pain dans l'impasse du portail d'Abraham, à l'emplacement de l'actuelle courette, sur le côté de la chapelle Saint-Jean, qui permet d'accéder à l'entrée latérale de la salle capitulaire. Le bâtiment qui se trouvait là a été détruit dans la première moitié du XIX^e siècle, pour aménager le chemin de ronde de la cathédrale. C'était une simple annexe de la maison voisine, qui subsiste toujours, et que l'on connaît sous le nom de Maison de la Manécanterie

Il est probable qu'il y ait eu confusion dans l'esprit des historiens sur la localisation du cellier des chanoines. Celui-ci n'était peut-être pas le bâtiment annexe détruit au XIX^e siècle, mais plutôt la Maison de la Manécanterie voisine. L'erreur pourrait provenir de la description des lieux lors de la vente des biens nationaux, sous la Révolution française.

Les biens mis en vente en l'an VI sont désignés de la façon suivante :

- les bâtiments servant autrefois de magasins à blé au chapitre, cul-de-sac de la porte d'Abraham, provenant du chapitre de Sens ;
- la maison des enfants de chœur, cul-de-sac de la porte d'Abraham, tenant du levant au chantier du citoyen Bouillon, du couchant au cul-de-sac,

du Midi aux magasins à blé du ci-devant chapitre, du Nord à la rue de la Parcheminerie ;

— une maison, occupée autrefois par le bedeau de la cathédrale, tenant du Midi à la cathédrale, du Nord au grenier du chapitre, du couchant au cul-de-sac de la porte d'Abraham, du levant à la salle ci-devant capitulaire.

À la fin du XVIII^e siècle, les greniers du chapitre étaient donc situés dans l'impasse Abraham, entre la maison de la Manécanterie et le logement du bedeau de la cathédrale. La situation était probablement différente à l'époque médiévale. Ils occupaient ainsi la partie méridionale du bâtiment de la Manécanterie ; la partie nord servant au logement des enfants de la maîtrise.

Au milieu du XV^e siècle, d'après les comptes de la Panneterie, le cellier possédait un escalier, que l'on ferma d'une porte en 1443-1444 pour contrôler le flux de ceux qui accédaient à la distribution du pain. Cette disposition semble attester l'existence d'un étage, où se déroulait la distribution. Au mois d'août 1444, le cellier fut utilisé pour loger pendant deux semaines les valets et les chevaux du roi de Sicile René d'Anjou alors en visite à Sens. Cette occupation des lieux paraît induire un bâtiment d'une ampleur suffisante pour accueillir hommes et bêtes. Ces deux indications correspondent peu à la situation du grenier à blé de la fin du XVIII^e siècle.

Il nous semble probable que le cellier des chanoines, au XV^e siècle, correspondait à l'ensemble du bâtiment de la Manécanterie. Le cellier fut ensuite divisé pour loger les enfants de chœur lorsque le mode de distribution des pains fut modifié.

* Un réfectoire ?

La Maison de la Manécanterie, où nous situons le cellier du chapitre, est un édifice du XIII^e siècle qui conserve des traces de son décor initial. On peut encore voir à l'extrémité droite de la façade une baie géminée garnie d'un beau chapiteau à feuillage. Une autre fenêtre, d'un type semblable, existait autrefois au centre de la façade. La corniche présente des modillons sculptés et le ravalement du pignon, du côté de la cathédrale, a révélé la présence de plusieurs ouvertures médiévales. L'une d'elles est une porte qui pouvait donner accès au bâtiment contigu ou à un escalier extérieur.

Ce décor de qualité n'a certainement pas été réalisé pour un « grenier » ou un cellier, mais plutôt pour un lieu de prestige. Nous pensons possible que la Maison de la Manécanterie ait été, à l'origine, le réfectoire de la communauté des chanoines de la cathédrale.

À la différence d'autres chapitres, celui de Saint-Étienne de Sens ne possédait pas de réfectoire à la fin du Moyen Âge. La tradition des repas en commun était cependant préservée en certaines grandes fêtes, même si les circonstances politiques nécessitaient parfois d'y surseoir. Les réceptions se tenaient chez le chanoine chargé de les organiser. Ceci suppose que différentes

maisons de l'espace claustral possédaient des salles suffisamment vastes pour accueillir plusieurs dizaines de personnes.

Bien qu'aucun document n'atteste l'existence d'un réfectoire, il nous semble possible d'émettre l'hypothèse que néanmoins il en existait un au début du XIII^e siècle. Comme l'a observé Yves Esquieu, « à partir du moment où les chanoines n'ont plus mené la vie commune incluant les repas quotidiens de tous au réfectoire, celui-ci est devenu avant tout le lieu où l'on procédait chaque jour aux distributions de pain et de vin ». Nous pensons que c'est précisément ce qui s'est passé à Sens et que la Maison de la Manécanterie où nous situons le *cellier au pain* du chapitre était à l'origine le réfectoire de la communauté. Le bâtiment qui s'élève sur deux niveaux pouvait abriter initialement deux fonctions distinctes : un cellier à vin (?) au rez-de-chaussée et une salle de réfectoire à l'étage. À une date indéterminée, mais probablement antérieure au début du XIV^e siècle, la salle du réfectoire fut transformée en cellier au pain, pour les distributions en nature qui se faisaient chaque semaine.

* Four du chapitre

Mentionné en 1346-1347, il était alors situé près d'une maison qui avait été abandonnée par ordre du roi (G 732). Cette indication permet de penser qu'il se situait hors des murailles de la ville, là où les maisons furent détruites pour le creusement des fossés. Il était peut-être voisin de la porte Saint-Antoine, et à proximité d'un moulin que possédaient les chanoines, lui aussi détruit au XIV^e siècle.

Au XV^e siècle, le pain des chanoines était cuit aux moulins à blé qu'ils possédaient sur la rivière Vanne. Puis, comme nous l'avons déjà signalé, une mention de la Maison du boulanger, à la fin du XV^e siècle, indique peut-être la reconstruction d'un four à pain à l'intérieur du cloître.

* La Maison des enfants

La communauté des enfants de chœur de la cathédrale fut instituée par l'archevêque que Guillaume de Champagne en 1176 (G 1511). Le chanoine Nicolas de Jaulne (587) lui donna, au début du XIII^e siècle, une maison du cloître pour loger les jeunes clercs. La situation exacte de cette demeure n'est pas précisée, mais c'était probablement celle qu'occupait le chanoine Denis Martin en 1523-1524 (G 1542). Il est alors indiqué qu'il s'agit de l'immeuble « où soulllo [i] ent demeuré les enffans daulbe ». Elle se dressait dans la rue qui menait à la porte de Saint-Antoine, sur son côté méridional. Il est probable que le logis des enfants avait alors été récemment transféré dans une partie du bâtiment du cellier au pain, qui prit plus tard le nom de Maison de la Manécanterie.

* La Maison de l'œuvre

Pour la gestion des travaux des édifices de la cathédrale et du cloître, l'office de la Fabrique disposait d'un ensemble de bâtiments appelés « l'œuvre ». Les textes de la fin du Moyen Âge ne font en effet jamais mention de la *Maison de l'Œuvre*, mais toujours seulement de l'*Œuvre*. Ils désignent de la sorte plus qu'un édifice, un espace. Cependant, les mentions d'une *porte de l'œuvre* et de *l'un des côtés de l'œuvre* attestent l'existence d'un édifice. Sa situation à la fin du Moyen Âge peut être précisée : il se dressait alors au Nord de la cathédrale, à proximité des basses-voûtes, dont on sait qu'il s'agit du collatéral de la nef.

Les édifices de l'Œuvre, à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, étaient formés de constructions d'époques différentes, probablement juxtaposées. Les comptes de la fabrique mentionnent fréquemment la *vieille œuvre* (G 1142, fol. 70, 106v, 141v), dont l'emplacement reste peu précis, mais qui se dressait *du côté devers monseigneur Giles Robert* (895) (*ibid.* fol. 219v). Ce personnage, connu comme chanoine à l'autel Saint-Jean, possédait une maison au cloître et céda une portion de son jardin pour l'établissement de la nouvelle Librairie. Son hôtel était vraisemblablement situé sur l'actuelle rue Thénard, peut-être près de l'impasse Abraham, et donnait par l'arrière sur la cour de l'Œuvre.

La *vieille œuvre* était une maison, car il est fait mention à son sujet de travaux de couverture et de la réfection de sa cheminée en 1500-1501. Elle servait aux ouvriers du chantier du transept pour entreposer des matériaux et le fondeur de plomb qui réalisa le faitage du croisillon sud s'y était installé. Les chanoines utilisaient occasionnellement le bâtiment pour d'autres fonctions. C'était en particulier le *lieu où l'on apporte les deniers du senne* (G 1142, fol. 209), c'est-à-dire la chambre où se tenaient les comptables qui recevaient l'argent de la confrérie Saint-Étienne apporté par les curés du diocèse lors du synode annuel.

Un second bâtiment, simplement désigné comme *l'œuvre*, était annexé à la *vieille œuvre*. Il semble avoir été bâti avant l'ouverture du chantier de la croisée, et l'on faisait des travaux à ses portes en 1514. C'était un lieu d'entrepôt des matériaux où les ouvriers apportaient en 1496 des pierres transportées « de la cour de monseigneur de Sens au travers de l'église ». En 1512, on plaçait à la porte une serrure à trois clés, probablement pour surveiller l'usage des matériaux qui y étaient conservés. Le bâtiment possédait aussi une *chambre*.

L'œuvre avait un puits, dont les cordes et le seau étaient souvent changés. Il y fut mis une potence neuve en 1514. Ce puits, probablement le plus proche du chantier du transept, fournissait l'eau nécessaire aux maçons pour les

travaux de maçonnerie et de scellement. L'importance de son utilisation explique qu'il fallait en renouveler la corde presque chaque année.

L'œuvre était également un lieu de travail pour les maçons, comme le prouvent les articles des comptes de la Fabrique mentionnant les *tailleurs de la vieille œuvre*, *l'œuvre des massons*, ou plus précisément encore *l'astellier de l'œuvre* ou *l'œuvre et hastellier des massons* (G 1142 et 1143).

* La Chambre aux traits

Un autre local à l'usage des bâtisseurs se trouvait à proximité de l'œuvre : c'était la *Chambre aux traits*, où le maître-maçon de la cathédrale traçait les épures des assemblages complexes des voûtes ou des piliers et dessinait les profils des moulures.

Cette Chambre aux traits était située au milieu du XV^e siècle près de la chapelle Saint-Jean de la cathédrale, car des pierres détachées des parties hautes de cette chapelle l'endommagèrent (G 1134). Cet emplacement correspondant au passage menant de la cathédrale à la salle capitulaire (*l'allée du chapitre*), on peut penser que le local du maître de l'œuvre se situait peut-être au-dessus du passage et qu'il occupait de la sorte la même position que la chambre aux traits de la cathédrale anglaise d'York.

* La librairie

La fin de la construction du portail d'Abraham permit aux chanoines de disposer de l'espace libre de l'œuvre pour construire un nouveau bâtiment destiné à accueillir la *librairie* du chapitre. Les comptes de la Fabrique pour l'exercice 1516-1517 rapportent ainsi les premières dépenses *pour la maçonnerie de la librairie entreprise et commencée estre fete en la place de l'œuvre de l'église...* (G 1145, fol. 109). La librairie ne semble pas avoir été bâtie « à la place » de la maison de l'œuvre devenue inutile après l'achèvement de la croisée, mais « en la place de l'œuvre », c'est-à-dire sur un espace libre de construction ; probablement là où on entreposait les pierres de taille.

Avant la construction de cette nouvelle librairie, au début du XVI^e siècle, les chanoines avaient disposé de plusieurs autres locaux pour conserver leurs livres. L'emplacement de la librairie initiale, qui fut probablement instituée à la fin du XIV^e siècle ou au début du siècle suivant, n'est pas connu, mais en 1424-1425 les livres furent déplacés et disposés dans la chapelle Saint-Denis (G 760), qui était une petite chapelle au-dessus du portail du même nom. Comme l'accès à la librairie était difficile à surveiller, les chanoines achetèrent, en 1426, des chaînes de fer pour attacher les ouvrages (G 971).

L'espace étant insuffisant ou gênant le service de la chapelle, les chanoines déplacèrent leurs livres et dès 1462, ils disposaient d'un nouveau local dans la ruelle menant à la porte Saint-Denis, probablement à proximité de la

chapelle Saint-Cyr. En 1475, ils transférèrent la librairie dans la chapelle absidale de la cathédrale dédiée à Saint-Savinien. La bibliothèque était toujours dans la chapelle Saint-Savinien lorsqu'en 1479, le chanoine de Rouen Laurent Surreau (RO476), natif de Sens, céda par testament au chapitre de Sens plusieurs de ses livres, à la condition qu'ils seraient enchaînés dans la librairie de l'église.

* La nouvelle librairie

Comme nous l'avons indiqué précédemment, c'est à partir de 1517 que le chapitre fit bâtir l'édifice d'aspect « Renaissance » situé au Nord de la cathédrale Saint-Étienne, à proximité du portail d'Abraham, pour accueillir la librairie capitulaire. Ce bâtiment est généralement appelé la *Maison de l'œuvre* et passe pour avoir été le logis des bâtisseurs de la cathédrale, mais il s'agit là d'une confusion résultant de la mitoyenneté entre la Librairie et les bâtiments de l'œuvre. La nouvelle librairie fut bâtie selon des normes communes à de nombreuses bibliothèques médiévales : le rez-de-chaussée était formé d'une galerie – probablement ouverte sur ses deux grands côtés – et les livres étaient placés dans une vaste salle à l'étage.

Dans son état actuel, la Maison de l'œuvre (la *Librairie*) paraît relever de quatre grandes campagnes de travaux. La cave et le soubassement du rez-de-chaussée appartiennent à la construction primitive entreprise en 1517. Les voûtes du rez-de-chaussée et la partie inférieure de l'étage relèvent d'une deuxième campagne que l'on peut situer dans la décennie 1520-1530. Les clefs de voûte ont alors été sculptées aux armes des financiers de l'entreprise à l'époque précédente : l'archevêque Tristan de Salazar (24) († 1519) et le roi Louis XII. La partie supérieure de l'étage, les combles garnis de deux fenêtres en pierres sculptées et la tourelle d'escalier hors-d'œuvre furent réalisés dans les années 1542-1544.

Le bâtiment fut modifié au XVIII^e siècle, lorsqu'il perdit sa fonction de bibliothèque et fut destiné au logement d'un employé du chapitre. Les arcades du rez-de-chaussée furent bouchées et les salles furent cloisonnées. Une nouvelle porte cochère, du côté de l'impasse d'Abraham, fut aussi créée. D'autres travaux, dont la trace n'a pas été conservée, ont aussi été effectués au milieu du XIX^e siècle lorsque la maison fut utilisée pour abriter l'architecte et les ouvriers chargés des restaurations de la cathédrale.

* Les Prisons du chapitre

Les chanoines possédaient des prisons dans un bâtiment qui se dressait à l'emplacement de l'actuel square de la rue Thénard, à proximité de la salle capitulaire et de la maison de l'archidiacre de Sens. Au XIV^e siècle, deux ensembles carcéraux distincts semblent avoir existé là : d'une part, les prisons de l'archidiacre et, d'autre part, celles du chapitre.

La disposition précise des lieux est inconnue, mais il s'agissait de véritables geôles. Les prisons de l'archidiacre possédaient des fers pour entraver les prisonniers. En 1317, le chapitre faisait poser des anneaux de fer dans sa prison et en 1352-1353, on payait des ouvriers pour le nettoyage et curer sa « fosse » (G 941 et 947), ce qui peut s'entendre comme l'indication d'une latrine ou d'une pièce souterraine comme il en existe une dans les prisons archiépiscopales du Palais synodal.

À partir du milieu du XV^e siècle, les prisons de l'archidiacre et du chapitre furent réunies, car les comptes indiquent qu'alors les frais pour leur entretien étaient partagés entre les deux institutions.

* La Loge des censives

Cet édifice, qui n'apparaît qu'à la fin du Moyen Âge, était probablement une construction légère utilisée occasionnellement pour recevoir l'argent des censives. À l'extrême fin du Moyen Âge, en 1504-1505, le menuisier Jean des Noues fut payé pour avoir fait « un huis en la loge devant le puits du cloître, en laquelle on reçoit les censives » (G 782).

Cet article de dépenses permet de situer cette loge sur la place du cloître, probablement au débouché de la rue de la Parcheminerie, à proximité de la loge du bailli du chapitre. Ce local, qui existait peut-être dès le XIV^e siècle, fut longtemps conservé. En 1528, un compte de la Chambre indique que les censives sont reçues « devant le puits du cloître le jour de Sainte-Croix en septembre ». Un siècle plus tard, en 1605, les censives se payaient toujours au même endroit, le même jour de la Sainte-Croix.

* Les chapelles

Chapelle Saint-Cyr

D'après Théodore Tarbé, il existait au cloître une chapelle dédiée à saint Cyr qui subsista jusqu'en 1736. Elle était desservie par quatre chanoines qui transférèrent leurs offices dans la chapelle Saint-Savinien de la cathédrale après la destruction de leur chapelle.

Selon le même auteur, cette chapelle Saint-Cyr aurait été bâtie par l'archevêque Richer († 1096) pour quatre chanoines infirmes. Ce serait donc une fondation de la fin du XI^e siècle, mais on n'en trouve mention dans les textes qu'à partir de la fin du XII^e siècle. Les informations à son propos restent peu nombreuses. L'édifice n'apparaît le plus souvent dans les sources que comme repère topographique pour situer des maisons voisines ou désigner des rues du cloître.

Au milieu du XVI^e siècle, le service était régulièrement célébré dans cette chapelle et un compte de 1558 mentionne la dépense de 93 l. 8 secondes au profit des chanoines qui assistent aux anniversaires dits « tous les jours » à

Saint-Cyr (G 1503). Au siècle suivant, le 13 août 1619, le chapitre autorisa les chanoines de Saint-Laurent à utiliser la chapelle Saint-Cyr pour célébrer leurs offices, car leur propre chapelle avait été démolie par l'archevêque pour l'embellissement de son palais.

En 1735, les quatre chanoines qui formaient le collège de Saint-Cyr firent observer au Grand Chapitre que l'édifice était pratiquement en ruine, que les voisins s'en plaignaient et qu'on y célébrait une seule messe par an. L'édifice était si petit que seul le clergé pouvait y entrer et que le public devait rester dehors pour entendre l'office. Le Grand Chapitre conclut que le maintien de cette chapelle n'était pas nécessaire et que l'office annuel pouvait être célébré dans la cathédrale. L'archevêque donna son consentement à la suppression de la chapelle, à la condition que les corps qu'y si trouveraient seraient levés de terre et inhumés dans la cathédrale. L'exhumation des ossements fut réalisée en 1736 et ils furent ensevelis dans la cathédrale « au bas de la chapelle Saint-Eutrope ».

Si l'archevêque avait autorisé la démolition de la chapelle Saint-Cyr, il semble cependant que l'édifice ait été conservé encore plusieurs années car, selon Tarbé, Mgr Languet de Gergy installa dans le bâtiment une école pour l'enseignement des jeunes filles, servie par deux religieuses, qui fut ouverte de 1735 à 1754. La destruction de l'ancienne chapelle n'intervint donc qu'après 1754, et peut-être même seulement au début du XIX^e siècle.

L'emplacement de la chapelle à l'époque médiévale n'est jamais précisé. On sait qu'elle se trouvait à proximité du puits du cloître, sur « la rue qui va à la porte Saint-Antoine ». Une autre ruelle conduisait à cette chapelle depuis la porte Saint-Denis de la cathédrale. C'est probablement cette venelle qu'empruntait la procession annuelle qui, le 16 juin, quittait la cathédrale par la porte Saint-Denis pour se rendre à la chapelle Saint-Cyr.

La situation de la chapelle Saint-Cyr n'est précisément indiquée que dans les procès-verbaux de visite du XVIII^e siècle qui constatent la vétusté du bâtiment. Ils indiquent qu'elle est alors située « au milieu du cloître à la porte Saint-Antoine, sur laquelle rue et vers le couchant lad. chapelle a sa grande porte ». Ces textes montrent qu'elle était placée entre deux maisons de chanoines et le cadastre Napoléon permet de la situer dans l'actuelle rue Drapès, à l'emplacement de l'ancienne étude de Me Moreau.

Au moment de sa fermeture, la chapelle Saint-Cyr était un édifice pratiquement ruiné. Il est décrit en 1735 comme « un carré oblong » profond de 36 pieds sur 17 à 18 de large, c'est-à-dire un rectangle de 11,50 m x 5,70 m. L'autel était placé à l'Est, contre le mur du fond. C'était un ouvrage simple en menuiserie, avec « retable et tableau très difforme ». La façade, à l'Ouest, présentait une grande porte surmontée d'une vitre.

À l'intérieur, la chapelle était simplement lambrissée en plâtre. Le sol était pavé « de petits carreaux de terre fort usés » et au milieu se trouvait « une

vieille tombe de pierre de taille, cassée en quatre pièces, ce qui fait juger qu'il y a eu quelques corps inhumés dans lad. chapelle ».

En observant la structure de l'édifice, les commissaires constatèrent que le mur qui est à gauche (nord) « est percé d'une petite porte et d'une croisée ». Ce mur était élevé de 12 pieds, soit 3,80 m environ. Le mur sud était mitoyen avec une maison claustrale et il fut observé que de ce côté, « la couverture de lad. chapelle n'est portée que sur des corbeaux de pierre emmanchés dans le mur de lad. maison ». Les commissaires ajoutaient : « ce qui fait connoître que lad. chapelle a été construite postérieurement à lad. maison ». La suite de la visite emmena les commissaires dans « la petite cour de la maison qui est au septentrion de lad. chapelle », à laquelle on pouvait accéder par la petite porte signalée dans le mur nord.

L'état des lieux dressé en 1735 montre un édifice rectangulaire très simple, de peu de hauteur, lambrissé et meublé d'un unique autel en menuiserie. Le mur gouttereau nord, percé d'une porte et d'une fenêtre, donnait accès à une cour. Le mur sud apparaît comme étant celui de la maison voisine, dans lequel des corbeaux de pierre avaient été placés pour supporter la charpente de la chapelle. Une telle disposition ne correspond guère à un édifice médiéval et suggère que l'on se trouvait alors en présence des vestiges mutilés d'un édifice ancien, probablement réaménagé au XVI^e ou au XVII^e siècle.

Les quelques informations que nous possédons sur la chapelle Saint-Cyr pour la fin du Moyen Âge confirment que cette église était déjà en mauvais état à cette époque. Des travaux d'entretien y étaient effectués en 1344-1345 (G 944), mais au siècle suivant elle menaçait ruine. En 1436, le chapitre fit estimer les réparations qui étaient nécessaires pour retenir le pignon qui menaçait de s'écrouler ; mais le coût était trop élevé et elles ne furent pas réalisées. Quelque temps après, une partie du bâtiment s'effondrait. La chapelle fut ensuite probablement restaurée et — peut-être — partiellement amputée. À la fin du XV^e siècle, elle était assurément toujours en service lorsqu'un maçon réparait son pignon et que des couvreurs renouvelaient la couverture et posaient des gouttières neuves.

Les différentes informations que nous avons rapportées sur l'état de l'édifice à la fin du Moyen Âge et sur sa situation en 1735 permettent de penser que le bâtiment qui était appelé la chapelle Saint-Cyr au début du XVIII^e siècle n'était qu'un vestige partiel d'une église plus importante qui avait été bâtie ou rebâtie à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle. Il nous semble possible d'émettre l'hypothèse qu'au XIII^e siècle, cette chapelle était une construction de belle qualité, décorée de chapiteaux sculptés et imagés, qui occupait l'angle nord-est de la place du cloître. À la suite de différents accidents, cette église fut partiellement démolie et les chanoines ne conservèrent que la partie nord du bâtiment (un collatéral ?). La partie principale disparut au profit d'une nouvelle habitation et la chapelle

Saint-Cyr – réduite à une salle barlongue – se trouva insérée entre deux maisons canoniales.

Des découvertes archéologiques effectuées en 1934 à l'emplacement de la maison canoniale contiguë à la chapelle Saint-Cyr du XVIII^e siècle vont dans le sens de notre hypothèse. En effet, cette année-là, l'archéologue sénonaise Augusta Hure, qui surveillait les travaux de construction de la salle des coffres-forts de la nouvelle banque Soisson et Cie, située au n° 1 de la rue Thénard, a pu voir d'importantes maçonneries sur ce site et constater la présence, dans les remblais, de nombreux éléments lapidaires médiévaux. Une partie de ces découvertes fut déposée au Musée municipal, mais d'autres éléments d'architecture religieuse paraissent avoir été transportés dans une maison voisine où nous avons pu voir un chapiteau sculpté de rinceaux de la fin du XII^e siècle, des chapiteaux géminés et une base de colonne de la même époque.

Chapelle Sainte-Anne

En février 1339 ou 1340, le trésorier de l'église de Sens, nommé Jean Chambellan (228), obtint du roi Philippe VI de Valois un amortissement pour 20 l. p. de rente qu'il destinait à des chapelains chargés de desservir une chapelle qu'il avait fondé peu de temps avant dans sa maison canoniale à Sens (AN JJ 73 fol. 94).

Cette chapelle était placée sous le vocable de Saint-Anne et sa fondation peut être rapprochée d'une autre création semblable, pratiquement contemporaine. En effet, vers le milieu de l'année 1345, un couple de bourgeois de Sens, Jean de Maisières et sa femme Isabelle, avaient fondé dans leur maison de la rue de la Parcheminerie une chapelle dédiée à la Vierge, desservie par quatre chapelains (AN JJ 77 fol. 7), remplacés plus tard par des religieux de l'ordre des Célestins.

Les deux chapelles, Notre-Dame et Sainte-Anne, furent établies par des personnages issus du même milieu. Jean de Maizières était notaire secrétaire du roi et maître en la chambre aux deniers de la reine (1345), puis maître clerc de la chambre des comptes (1346). Jean Chambellan (228) est déclaré clerc du roi et de la reine de France le 23 mai 1342. En janvier 1349, il est désigné comme secrétaire du roi et de la reine de France. Ces deux clercs royaux appartenaient au « groupe Sénonais » qui gravitait autour de Pierre d'Orgemont, futur chancelier de France, et de l'archevêque Guillaume de Melun (15), deux des plus influents conseillers du roi au milieu du XIV^e siècle.

La chapelle Saint-Anne de Jean Chambellan (228) est encore conservée à Sens, comme annexe d'une ancienne maison canoniale située rue Drapès. L'extérieur de cette maison montre, appuyée contre le pignon est, une construction étroite qui s'élève sur deux niveaux. À l'intérieur, dans le comble, on

découvre une belle voûte cintrée, en bois, décorée de trois clefs sculptées. Cette voûte couvrait en réalité la pièce de l'étage inférieur, qui était décorée de peintures du XIV^e siècle.

II. Le palais

À l'opposé du Cloître, la cathédrale est bordée au Sud par un vaste ensemble de bâtiments qui formèrent jusqu'en 1905 le palais des archevêques et qui abritent maintenant le musée de Sens, en cours d'aménagement. Le palais est actuellement composé de quatre corps de bâtiments d'époques différentes, disposés sur les trois côtés d'une grande cour bordée, au Nord, par la cathédrale. Le côté ouest de la cour est fermé par un grand bâtiment médiéval, de plan rectangulaire, désigné sous le nom de *Palais synodal*. Le grand côté Sud accueille successivement une construction du XVIII^e siècle, couronnée d'un fronton triangulaire, qui abritait les écuries ; puis un pavillon en brique et pierre, flanqué d'une tourelle d'escalier, dans le style du XVI^e siècle, percé au rez-de-chaussée d'un passage menant à la rue qui longe le palais au Sud. Vient ensuite un long bâtiment en brique et pierre, à fenêtres à meneaux et portail ouvragé, connu sous le nom d'*aile Louis XII*. Le quatrième côté, à l'Est, est barré d'un grand corps de logis (*aile Henri II*) formé au rez-de-chaussée d'une galerie avec arcades cintrées, maintenant obstruées, et à l'étage d'une muraille percée d'ouvertures à meneaux récemment restitués. À l'arrière de ce bâtiment, les jardins de l'archevêché ont récemment été reconstitués. Ils sont bordés, au Nord, par la grande chapelle des archevêques et le pavillon de l'Orangerie, édifiés au XVIII^e siècle.

Selon les sources médiévales, comme la *Vie de saint Loup* écrite au début du VIII^e siècle et la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*, l'archevêque résida avec les chanoines dans le cloître, au Nord de la cathédrale, jusqu'au grand incendie de 967 qui détruisit le quartier canonial et le groupe épiscopal. L'archevêque Archambault trouva alors refuge à l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif, puis Sevin (978-999) fit bâtir une nouvelle résidence, séparée du cloître, au Sud de la cathédrale. En réalité, l'incendie de 967 ne fit que précipiter une séparation entre le prélat et les chanoines qui se réalisa ailleurs sans être la conséquence d'un tel drame.

1. Le palais des XII^e et XIII^e siècles

Aucune information ne nous est parvenue sur la résidence épiscopale antérieurement à la seconde moitié du XII^e siècle. Les fouilles archéologiques n'ont rien révélé des bâtiments de cette époque et ils n'entrent dans l'histoire

qu'avec la mention du lieu dans quelques chartes de la seconde moitié du XII^e siècle données par les archevêques *in palatio nostro*.

Le palais n'apparaît vraiment qu'après les travaux de reconstruction de la cathédrale gothique. Le gros œuvre de l'église étant achevé, l'archevêque Gauthier Cornut (2) (1222-1241) entreprit de rebâtir à neuf le logis épiscopal. L'importance du projet nous est inconnue, mais il en subsiste un élément majeur dans le bâtiment désigné sous le nom de *Palais synodal*.

Situé dans le prolongement de la façade occidentale de la cathédrale, ce vaste bâtiment fut édifié vers 1230-1240, puis restauré à la fin du XIII^e siècle après l'effondrement de la tour sud de Saint-Étienne en 1268 qui l'avait endommagé. Élevé sur trois niveaux, le bâtiment se compose d'un vaste cellier en sous-sol, d'une série de cachots et d'une salle d'audience au rez-de-chaussée, et d'une grande salle qui occupe la totalité de l'étage. Il abritait l'officialité épiscopale et ses prisons au XIV^e siècle, mais sa destination initiale n'est pas connue. S'il ne fait aucun doute que la vaste salle supérieure, restaurée dans ses dispositions d'origine par Viollet-le-Duc, était un lieu d'assemblée, on ignore l'usage des salles inférieures au XIII^e siècle.

Le palais de Gauthier Cornut occupait probablement l'espace compris actuellement entre la place de la cathédrale et l'allée menant de l'ancienne Grande rue au portail de Moïse de la cathédrale, soit l'emplacement de l'ancienne première cour de l'archevêché, connue autrefois sous le nom de cour de l'archidiaque. Les bâtiments épiscopaux étaient disposés en carré : à l'Ouest, le Palais synodal ; à l'Est, un corps de logis ou un mur fermant la cour ; et au Sud un bâtiment parallèle à la rue et comportant peut-être à son extrémité est une tour ou tour-porche de plan carré.

À l'Est du palais, s'étendait probablement une seconde cour limitée au Nord-Est par une chapelle dédiée à Saint-Laurent, qui aurait été fondée à la fin du XI^e siècle.

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, le palais disposait d'un verger (AD Aube, G 20). On peut supposer qu'il occupait déjà l'emplacement des jardins actuels du musée. Au milieu du XIV^e siècle, une mention du *virgultum archiepiscopi* atteste que le jardin s'étendait alors jusqu'à la rue Pied-Fort (*in pede forti*), devenue plus tard l'actuelle rue Montpezat.

2. Le palais du XIV^e siècle

La résidence des archevêques, endommagée lors de la catastrophe de 1268, fut remaniée à la fin du XIII^e et au cours du XIV^e siècle. Le Palais synodal fut restauré et un corps de logis parallèle, à l'Est, fut reconstruit – ou construit – au moment où l'on rebâtissait la chapelle Notre-Dame de la cathédrale et où l'on jetait les fondements du bras sud du transept. Ce

bâtiment s'élevait sur deux niveaux, comportant une « salle basse » plafonnée et une salle supérieure. Les fouilles archéologiques qui ont été pratiquées dans la cour de l'ancien palais avant la construction de la salle souterraine du musée ont montré qu'il a été détruit à la fin du Moyen Âge et que certains de ses murs furent conservés pour asseoir les fondations de l'aile Louis XII élevée au début du XVI^e siècle. L'époque de sa destruction n'a pu être précisée par l'archéologie, mais on peut la situer dans les premières décennies du XVI^e siècle, car il était toujours en fonction en 1495 et avait fait l'objet de travaux cette année-là.

La reconstruction du palais au XIV^e siècle, ainsi que d'importants travaux à la cathédrale, fut probablement réalisée sous l'épiscopat de Guillaume II de Melun (15) (1345-1376), principal conseiller du roi Charles V. Cet archevêque fit également restaurer, sinon même reconstruire, la chapelle Saint-Laurent située à l'Est du palais, dans laquelle il établit un collège de chanoines en 1367.

C'est certainement à la suite de ces travaux du XIV^e siècle que le palais fut séparé en deux secteurs distincts. À l'Est du futur portail de Moïse de la cathédrale, qui avait reçu ses premières assises, s'étendait l'hôtel proprement dit, destiné au logement de l'archevêque. La partie ouest, qui fut désignée plus tard le nom de *cour de l'archidiacre* était réservée aux services de l'archevêché, en particulier à l'officialité.

Pour pénétrer dans la cathédrale, l'archevêque disposait dans la seconde cour d'une petite porte percée dans la muraille de la chapelle Sainte-Appoline, à l'arrière de la chapelle Notre-Dame. Le chapitre, qui contestait l'usage de cette porte par l'archevêque, la fit fermer. La querelle fut portée devant le roi et Charles V, en 1378, confirma le droit du prélat d'accéder à la cathédrale depuis de son palais par une porte particulière (G 176 et 661).

Un document comptable qui rapporte d'importants travaux d'entretien aux couvertures des édifices de l'archevêché réalisés en 1393, sous l'archevêque Guillaume de Dormans (19), indique les différents corps de bâtiments qui composaient la résidence épiscopale à cette époque : « les maisons et l'ostel archiépiscopal », le « palais » et les « étables » (G 496). On retrouve là les constructions évoquées précédemment. Le *palais* désigne l'actuel palais synodal, qui donnait sur le parvis de la cathédrale et contre lequel étaient installés les étaux des marchands de la Poissonnerie. Les *étables* ou écuries se trouvaient à l'arrière du palais, à l'emplacement de l'aile actuelle des Écuries. Les *maisons de l'archevêque* désignent les bâtiments de la seconde cour, à l'Est.

Un siècle plus tard, l'archevêché présentait toujours la même configuration, comme l'indiquent les informations données par les comptes qui rapportent les dépenses pour d'importants travaux entrepris entre 1491 et 1497. C'est dans ces bâtiments que logea le roi Charles VIII lors de sa visite à Sens,

le dimanche 20 mars 1496 (n. s.). Les logis avaient été mis en ordre pour accueillir le souverain et deux manouvriers passèrent plusieurs journées « en lostel de Mgr à agencer les sales, les chambres, la court et autres choses qui conviendroient pour la venue du roy » (G 541). Le receveur de l'archevêché avait fait des achats de paille et foin pour les chevaux. On fit aussi « curer » la grande cour du palais, d'où furent retirés vingt-huit charretées, « tant fiens qu'immondices » qui furent menés au Clos Saint-Rémy. Un manouvrier fut engagé pour nettoyer la loge dressée dans la première cour, où travaillaient les maçons qui construisaient alors le nouveau portail de Moïse et la croisée de la cathédrale.

3. La reconstruction du palais au début du XVI^e siècle

La construction du transept de Saint-Étienne, de 1493 à 1517, entraîna des modifications importantes aux abords de la cathédrale. Du côté du Cloître, le nouveau portail d'Abraham permit l'élargissement de la rue qui lui donnait accès et la construction de la nouvelle librairie. Du côté du Palais, l'archevêque disposait d'une entrée monumentale dans la cathédrale avec le portail de Moïse. La disposition des bâtiments de l'archevêché ne correspondant pas avec ce nouvel accès à la cathédrale, il fut probablement résolu, dès les premières années du XVI^e siècle, de procéder à la reconstruction des bâtiments.

Le corps de logis qui séparait les deux cours du Palais fut détruit – avant ou après la construction du portail – et remplacé ultérieurement par un mur de clôture qui présentait un décor semblable à celui de la galerie de l'aile Henri II. Un nouveau logis fut édifié au Sud, dans le prolongement de l'ancienne tour d'angle médiévale. Celle-ci fut réutilisée pour former un avant-porche au portail de Moïse. Ces travaux de reconstruction du palais épiscopal seraient dus à l'archevêque Étienne Poncher (1519-1524), cependant, il semble qu'il faille en attribuer l'initiative à son prédécesseur, Tristan de Salazar (24). Un historien sénonais du XVII^e siècle, Mauclerc, fait en effet état des sommes importantes que cet archevêque déboursa pour sa cathédrale et précise « qu'au portail qui va de l'archevesché en l'Église et à la maison mesme de l'Archevesché... on voit ses armes de tout costé ».

La construction n'était probablement guère avancée à la mort de Tristan de Salazar (24) et son successeur Étienne Poncher trouva, dit-on, un palais « très délabré » ; ce qui doit plutôt s'entendre comme un chantier inachevé. Le nouvel archevêque intenta alors vraisemblablement une action contre les héritiers de son prédécesseur, ce qui expliquerait la délivrance à Galéas de Salazar, héritier « seul et pour le tout » de Tristan de Salazar (24), de certains extraits de comptabilités (G 277). Quoi qu'il en soit, Étienne Poncher fit

poursuivre les ouvrages et le chantier était en activité dès l'année 1520. Un compte des dépenses extraordinaires « pour les édifices de la maison archi-épiscopale de Sens, depuis qu'on a commencé à l'édifier jusqu'au 22 février 1524, jour de la mort de Monseigneur » atteste la poursuite des opérations dans les années suivantes, sous la direction du maître-maçon Hugues Cuvelier (G 545 et 663). Il fallut encore plusieurs années pour terminer le bâtiment appelé de nos jours l'aile Louis XII, mais il était probablement achevé en 1527 lorsqu'un procès opposa le maître de l'œuvre Cardin Guérart et le chanoine de l'autel Notre-Dame Denis Martin, receveur de l'archevêché, pour rentrer en possession d'un ancien livre de comptes relatif aux dépenses engagées pour le nouveau bâtiment.

Les travaux du Palais furent poursuivis par le cardinal de Bourbon (1536-1557) qui fit dresser un nouveau corps de bâtiment en retour de l'aile achevée par l'archevêque E. Poncher. Cet édifice est formé d'une vaste galerie ouverte au rez-de-chaussée et d'une salle d'apparat occupant tout l'étage. Du côté nord, il s'appuyait sur la chapelle Saint-Laurent ; elle-même mitoyenne du Trésor. Au XVII^e siècle, la chapelle fut détruite pour laisser place à un escalier monumental. De nouveaux travaux, au XVIII^e siècle, sous Mgr Languet de Gergy, furent réalisés à cet endroit pour reconstruire le grand escalier et la salle du Trésor voisine. L'architecte choisit alors de respecter l'unité de style de la façade, du côté de la cour, et compléta l'aile Henri II par trois travées nouvelles similaires à la galerie du XVI^e siècle.

* La chapelle Saint-Laurent

Le palais épiscopal disposait, jusqu'à sa destruction au début du XVII^e siècle, d'une chapelle particulière dédiée à Saint-Laurent. Selon une tradition ancienne, cette chapelle aurait été fondée avant la fin du XI^e siècle par l'archevêque Richer qui y fut inhumé en 1096. À notre connaissance, aucun document authentique ne vient confirmer une telle ancienneté, ni l'inhumation de l'archevêque Richer en ce lieu et il est possible qu'une confusion ait été faite depuis longtemps avec la chapelle Saint-Cyr du cloître, établie par le même archevêque.

Si l'on ignore l'origine de la chapelle Saint-Laurent, il ne fait pas de doute qu'elle existait avant la fin du XII^e siècle. En 1194-1196, différents actes de l'archevêque Michel de Corbeil attestent l'existence d'un collège de sept chapelains chargé de la desservir. À la requête de l'archevêque Guillaume II de Melun (15), le pape Urbain V érigea ce collège en chapitre collégial, le 22 avril 1367.

La chapelle se dressait dans la deuxième cour du palais, entre la salle du Trésor de la cathédrale et un escalier menant à « la salle d'en haut » de l'hôtel des archevêques. Son chevet devait être contigu à la sacristie de la cathédrale.

L'archevêque Guillaume II de Melun (15), qui avait offert au chapitre de Saint-Laurent le domaine de Pouilly-la-Ronce en 1369, fit réaliser de nouvelles stalles pour sa chapelle du palais, qu'il avait peut-être même entièrement rebâtie. À l'extrême fin du Moyen Âge, l'archevêque Tristan de Salazar (24) demanda par son testament que ses entrailles soient déposées à Saint-Laurent. Comme nous l'avons indiqué, la chapelle fut conservée jusqu'au début du XVII^e siècle. Elle fut détruite pour l'aménagement d'un grand escalier desservant la salle haute de la galerie de l'aile Henri II. Les chanoines de Saint-Laurent trouvèrent alors refuge dans la chapelle Saint-Cyr du Cloître.

Si le palais de Sens était la résidence des archevêques aux XII^e et XIII^e siècles, il ne fut le plus souvent, à partir du XIV^e siècle, qu'un logis occasionnel. Les prélats préféraient habituellement séjourner dans les châteaux du domaine épiscopal, à Noslon, à Saint-Julien-du-Sault, à Briennon... Dans le diocèse, ils possédaient des maisons à Melun, Provins... À Paris, ils disposaient depuis la fin du XIII^e siècle du premier Hôtel de Sens (Hôtel des Barrés), abandonné au roi Charles V pour l'agrandissement de l'Hôtel des Tournelles, puis du second Hôtel de Sens, rebâti par Tristan de Salazar (24).

Sens, du Moyen Âge à la Révolution française, a présenté l'aspect d'une « cité sainte » où l'Église dominait la société et occupait une large part de l'espace. La cathédrale Saint-Étienne, qui a la caractéristique rare d'être bâtie pratiquement au centre de la ville médiévale, dominait de ses tours une véritable ville ecclésiastique qui s'étendait autour d'elle, formée par le cloître des chanoines, au Nord ; le palais des archevêques, au Sud ; l'hospice de l'hôtel-Dieu à l'Ouest, mais aussi par les hôtels des abbayes et les couvents des religieux mendiants qui, aux XIII^e et XIV^e siècles, colonisèrent la périphérie de l'enclos canonial.

Denis CAILLEAUX

Bibliographie

- ALGRIN T. et CAILLEAUX D., « Une ville dans la ville, les maisons canoniales de Sens et d'Auxerre », *Monuments Historiques*, n° 193, p. 42-45.
- BAUTIER R.-H. et GILLES M., *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dite de Clarius*, Paris, 1979, p. 84-87.
- CAILLEAUX D., « La Salle capitulaire de la Cathédrale de Sens d'après les notes du Chanoine E. Chartraire », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, fascicule 25, 1981-1982, p. 8-10.

- CAILLEAUX D., « Une visite royale à Sens en 1496 », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, nouvelle série, 2000, p. 83-92.
- CHARTRAIRE E., « Fondation du chapitre collégial de Saint-Laurent dans le palais archiépiscopal de Sens », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXX, p. 96-98.
- , « La chapelle et les chanoines de Saint-Laurent dans le palais archiépiscopal de Sens », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XVI (1894), p. 47-87.
- , « Les prisons de l'officialité de Sens en l'an 1331 », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXX, p. 99-125.
- , « Une statue de saint Thomas Becket, archevêque de Canterbury, de la fin du XII^e siècle », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1899, p. 24-27.
- ESQUIEU Y., *Autour de nos cathédrales. Quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris, CNRS, 1992.
- GARAND M.-C., « La carrière religieuse et politique d'Étienne Poncher, évêque de Paris (1503-1519) », *Huitième centenaire de Notre-Dame de Paris*, 1967, p. 333, n. 212.
- PERETTI N., *Étude des comptes du chapitre cathédral de Sens, de 1400 à 1450*, mémoire de maîtrise en Histoire, sous la direction d'Alain Girardot, Université de Bourgogne, 1989.
- PORÉE C., *Documents relatifs à la vente des Biens nationaux dans le district de Sens*, t. 2, Auxerre, 1913, notices n° 1819, 1828, et 1829.
- PROU M., « Les hôtels de l'archevêché de Sens à Paris », *Bulletin de la société archéologique de Sens*, t. XVI, p. 47-65.
- QUANTIN M., « Mémoire sur l'organisation et le régime économique et financier de l'ancien chapitre cathédral de Sens », *Mémoires lus à la Sorbonne, 1868*, Paris, 1869, p. 197-235.
- , *Notice historique sur la construction de la cathédrale de Sens*, Auxerre, 1842.
- ROUILLARD J., *Moulins hydrauliques du Moyen Âge. L'apport des comptes des chanoines de Sens, XV^e siècle*, Paris, A.E.D.E.H., 1996.
- SAULNIER L., « Sens : la restauration du palais synodal », catalogue de l'exposition *Viollet-le-Duc*, RMN, 1980, p. 66-69.
- , « Le palais synodal de Sens », *Viollet-le-Duc dans l'Yonne, Cahier des archives*, n° 2, Auxerre, 1980, p. 59-65.
- TARBÉ T., *Recherches historiques et anecdotes sur la ville de Sens*, Sens, 1838.
- VILLETARD H., « La danse ecclésiastique à la Métropole de Sens », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXVI, p. 105-122.